

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 27 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Éric PROUST, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Philippe SIMONAUD, adjoint, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Grégory POITOU, adjoint, qui a donné procuration à Patrick LIVENAIS, adjoint, Pascal MARKOWSKY, conseiller municipal, qui a donné procuration à Frédérique VITRAC, conseillère municipale.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Bruno DEUIL, Laëtitia CHAGUÉ, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

DÉLIBÉRATION N° 24-2023 : SUBVENTIONS 2023 AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Rapporteur : Madame le maire

Vu le code général des collectivités territoriales et son article L 2311-7,

Vu les conditions d'élaboration du budget primitif principal relatif à l'exercice 2023,

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DE VERSER** aux établissements publics pour l'exercice 2023 les subventions telles que figurant ci-dessous :

Catégorie d'Établissements Publics	Noms	Siège	Article		Montants 2023
			Fonctionnement	Investissement	
EPCI	CDC de l'île d'Oléron	Saint-Pierre-d'Oléron	657351		4 400,00
	CDC de l'île d'Oléron	Saint-Pierre-d'Oléron		2041512	2 672,00
	SIFICES	Saint-Pierre-d'Oléron	6561		156 128,00
	SIFICES	Saint-Pierre-d'Oléron		2041582	55 020,00
	SIVU du CIAS	Le Château-d'Oléron	6561		5 329,00
	SDEER	Saintes		2041582	16 850,00
EPA	CCAS ¹	Saint-Georges-d'Oléron	657362		450 000,00
EPIC	ONF	Poitiers	657382		83 107,00
TOTAL					773 506,00

AR Prefecture

017-211703376-20230404-2023040424753A-DE
Reçu le 05/04/2023
Publié le 05/04/2023

¹Le versement de la subvention de fonctionnement au CCAS se fera au fur et à mesure des besoins de trésorerie de cet établissement public administratif.

- **DE DIRE** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif principal de l'exercice 2023 aux articles 657351 "subvention de fonctionnement aux GFP de rattachement", 2041512 "subventions d'équipement - bâtiments et installations", 6561 "participation organismes de regroupement", 2041582 "subventions d'équipement autres groupements - bâtiments et installations", 657362 "subventions de fonctionnement aux CCAS", et 657382 "subvention de fonctionnement aux organismes publics divers".

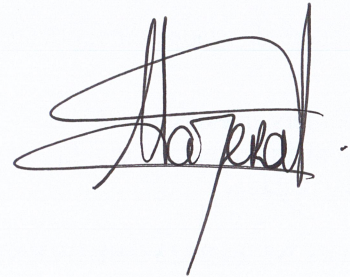
- **D'INDIQUER** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

**La maire,
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,
Adrien MAZERAT**



La maire soussignée
certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération télétransmise
au représentant de l'État le 4 avril 2023
et publiée sur le site internet de la commune le 4 avril 2023
Dominique RABELLE

